Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260410-2026_04B_05-DE

2026-04B-03

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-THELO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THELO

DELIBERATION N°2026-04B-05

Annule et remplace la délibération N°2026-04B-03

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en mairie de Saint-Thélo, sous la présidence de Madame Anne-Laure DUEDAL, Maire.

Date de la convocation : Le 26 mars 2026

Sont présents : André LE MAUX, Lucie LAUBE, Jean-Jacques FRABOULET, Jean-Paul DUAULT, Fabrice LE COUÉDIC, Sandrine BLANQUET, Yves CHRETIEN, Aurélie COLLET, Caroline LE GUYADEC, Camille MOLÉ

Secrétaire de séance : Lucie LAUBE

Délibération relative au « Budget Primitif – Commune » 2026

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le budget Primitif 2026 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **446 503,71 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT : **220 831,13 €**

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260410-2026_04B_05-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par **11** voix pour et **0** voix contre

APPROUVE

- **Le « Budget Primitif – Commune » pour l'exercice 2026**

Fait à Saint-Thélo, le 21/04/2026

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance
Mme Lucie LAUBE

Le Maire,
Mme Anne-Laure DUEDAL